

LA CARTE PROF est sous-utilisée

 La carte d'avantages permet en théorie à 130.000 personnes d'avoir des réductions auprès de 850 partenaires différents

► Expositions, concerts, musées, restaurants, supermarchés, agences de voyage, mais également magasins de bricolage, stages et formations : la carte Prof octroyée aux enseignants leur donne droit en 2018 à des réductions auprès de 850 partenaires dans des secteurs très différents. Un avantage professionnel que ne semble pourtant pas connaître l'ensemble de la profession.

"Le métier d'enseignant n'est en soi pas assez valorisé. Cette carte est donc toujours un avantage en plus qui fait plaisir et qui est non négligeable. Elle donne droit à plein de réductions, notamment pour des musées, que ce soit en Belgique ou à l'étranger. Même si je ne dispose pas de chiffres, j'ai en revanche l'impression que cette carte est sous-utilisée et que beaucoup de profs ne la connaissent ou ne l'utilisent pas tant que cela", estime Joseph Thonon, président de la CGSP-Enseignement.

DES RÉDUCTIONS de 0,25 € par heure de ménage via le système des titres-services, 20 % de réduction sur l'achat d'une huile ou d'une aquarelle dans une boutique d'Houyet (Province de Namur), 15 % de réduction sur des ballons de baudruche à Braine-le-Comte ou encore 10 % sur chaque bouquet commandé chez un fleuriste en ligne : les avantages possibles peuvent surpren-

dre de prime abord et sont loin de se limiter à des entrées de musée ou des bics moins chers.

"Toutes les institutions à vocation culturelle, les sites touristiques ou de loisirs, les sociétés commerciales peuvent devenir partenaires, pour autant qu'elles disposent d'un numéro d'entreprise ou assimilé. Mais nous n'établissons pas de partenariats avec les commerces ou autres dont l'activité irait

par exemple à l'encontre de la déontologie et de la neutralité à laquelle doivent se soumettre les enseignants ou ferait la promotion d'activités à caractère médical", explique la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La carte Prof est une carte nominative réservée aux membres du personnel de l'enseignement en activité en Fédération Wallonie-Bruxelles, tous réseaux et fonctions confondus, soit quelque 130.000 personnes pour l'année 2018. Important : un partenaire ne touche pas de rémunération des autorités publiques.

PARMI LES réductions possibles, notons entre autres : 35 % de réduction certains week-ends chez Center Parcs, une entrée gratuite et une réduction de 25 % pour quatre accompagnants à Bellewaerde ou encore les 10 % de remise au rayon librairie de la Fnac.

J. Th.